



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 14 mai 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Anne RAMOS

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE à Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 19-1 - COMPTE DE GESTION 2018 DE MME LE PAYEUR  
DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES - BUDGET PRINCIPAL**

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration, le compte de gestion 2018 du budget principal produit par Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend, d'une part, les recettes constatées et, d'autre part, les dépenses effectuées, s'établit de la manière suivante :

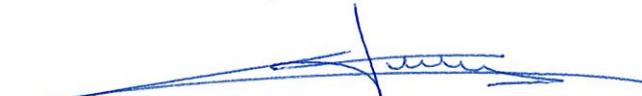
1°) Reprise de l'excédent de clôture 2017	+ 4 222 166,62 Euros
2°) Résultat de la gestion 2018 (excédent) se détaillant comme suit :	+ 1 170 095,99 Euros
* Montant net des titres de recettes :	165 443 112,41 Euros
* Montant net des mandats :	164 273 016,42 Euros
4°) Soit un <u>excédent global</u> de clôture à la fin de l'exercice 2018 s'élevant à :	+ 3 641 453,94 Euros

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion 2018 de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2018 du budget principal qui vous est soumis par ailleurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- en l'absence de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2018 présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2018 du budget principal.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*